

Contrat pour les Exposants 2010

Veuillez vous inscrire le plus tôt possible

Le contrat suivant est passé entre fair2all GmbH (l'organisateur) et l'entreprise (l'exposant) mentionnée ci-dessus. En signant cet accord, l'exposant accepte le «règlement des exposants» comme faisant partie intégrante de ce contrat. L'entreprise s'engage en personne à participer en tant qu'exposant au Salon TeleNet-fair, qui se tiendra du 26 au 28 octobre 2010, et accepte toutes les directives et les règlements de l'organisateur. Ce contrat est considéré comme approuvé, sujet au consentement et à l'approbation de l'organisateur (clause 2.2 du règlement). Il est essentiel de mentionner tout matériel exposé et les produits à exposer, ainsi que les services proposés, dans le contrat pour les exposants. La publicité pour des produits non enregistrés, des marques, des services ou des sociétés n'est pas permise. Il sera demandé aux co-exposants de signer un contrat séparé.

Adresse de l'exposant:

Entreprise: _____ Contact: _____
Rue: _____ N°/Lieu: _____
Téléphone: _____ Fax: _____
E-Mail: _____ Web: _____

Adresse de facturation (si elle est différente)

Entreprise: _____ Contact: _____
Rue: _____ N°/Lieu: _____
Téléphone: _____ Fax: _____

Stand module:

Nous commandons le stand module suivant conformément au document séparé concernant « les stands modules »

Typ 1, 3 x 3m = 9m²

- Type 1A CHF 7'000.--
 Type 1B CHF 7'400.--
 Type 1C CHF 7'700.--

Typ 2, 3 x 5m = 15m²

- Type 2A CHF 9'000.--
 Type 2 CHF 9'400.--
 Type 2C (wie Bild) CHF 9'700.--

Typ 3, 3 x 8m = 24m²

- Type 3A CHF 12'000.--
 Type 3B CHF 12'400.--
 Type 3C CHF 12'700.--

Veuillez enregistrer le nombre de devantures dans le formulaire ci-dessous !

Le prix de location pour les modules affectés se fera sur la base de leur taille en m². Par exemple, 15m² X 295 CHF égal 4435 CHF fois le nombre respectif de modules.

La zone de stand:

- Nous louons _____ m² de la zone d'exposition à un taux de 295 CHF par m², excluant la construction du stand, le tapis, les coûts et les services supplémentaires.

(La surface minimum d'exposition est de 24m² ; si la surface dépasse cette taille, veuillez utiliser un stand module) En plus de la location de la surface, il y a des frais généraux d'enregistrement dans le catalogue, d'un montant de 1500CHF.

Les dimensions demandées: Longueur _____ m, Profondeur _____ m (3m au minimum), selon la situation actuelle, les dimensions du stand peuvent être ajustées à au moins _____ m² et au plus _____ m².

Devantures:

- Cabine en rang, (une devanture) Cabine de tête (3 ouvertures, coût supplémentaire de location de 15%, taille minimale de 18m²)
 Cabine d'angle (2 ouvertures, coût supplémentaire de 10%) Stand îlot (4 ouvertures, coût supplémentaire de 20%, taille minimale de 36m²)

Les devantures qui ont été attribuées peuvent être re-décorées seulement avec l'accord écrit de l'organisateur. Les devantures seront attribuées en fonction de la disponibilité. Tous les prix ne comprennent pas la taxe sur la valeur ajoutée de 7,6%.

La construction du stand:

- Elle sera effectuée par nous-même.
 Nous avons besoin d'un constructeur pour notre stand, veuillez nous contacter.

Thèmes: (Veuillez indiquer vos priorités, ceci facilite la séparation des halls en divisions, priorité première =1)

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Réseaux P. _____ | <input type="checkbox"/> Réseaux câblés P. _____ | <input type="checkbox"/> Systèmes de branchement P. _____ | <input type="checkbox"/> Technique de construction P. _____ |
| <input type="checkbox"/> Techniques de mesure P. _____ | <input type="checkbox"/> Télématique P. _____ | <input type="checkbox"/> Transporteur P. _____ | <input type="checkbox"/> Installations P. _____ |
| <input type="checkbox"/> Organisation P. _____ | <input type="checkbox"/> Ingénierie P. _____ | <input type="checkbox"/> Sécurité P. _____ | <input type="checkbox"/> Sans fil P. _____ |
| <input type="checkbox"/> VoIP P. _____ | <input type="checkbox"/> Téléphonie P. _____ | <input type="checkbox"/> Energie alternative P. _____ | <input type="checkbox"/> Davantage d'inf. P. _____ |
| <input type="checkbox"/> Media profess. P. _____ | <input type="checkbox"/> USV P. _____ | | |

Nous désirons exposer dans la division thématique suivante:

- Réseaux P. _____ Réseaux câblés P. _____ Système de branchement P. _____ Technique de construction P. _____
 Techniques de mesure P. _____ Télématique P. _____ Transporteur P. _____ Installations P. _____

Notre exposition est destinée aux:

- Installateurs Ingénieurs Electriciens Techniciens réseaux Techniciens de construction
 Directeurs de grosses entreprises Directeurs de petites ou moyennes entreprises Planificateurs

Lieu et date: _____

Signature: _____

Stands modules et ameublements

Pour une présentation impeccable !

Les stands modules suivants contiennent :

- Murs de séparation blancs, tapis de couleur bleu
- Façades blanches, texte en bleu
(coût supplémentaire pour votre propre logo)
- Éclairage
- Nettoyage du stand avant et pendant l'exposition
- Entrée dans le catalogue de l'exposition
- Assemblage du stand (sans options)

Stand de type A : sans ameublement

Stand de type B : avec ameublement

Stand de type C : avec ameublement et cabine

Autres tailles sur demande

Les meubles supplémentaires doivent être commandés auprès du directeur de l'exposition :

LOGO sur la façade, branchement téléphonique, Réseau Internet, branchements électriques, eau courante, meubles supplémentaires, ourdisseur, écranplat etc.

Type 1A, 3x3m = 9m²

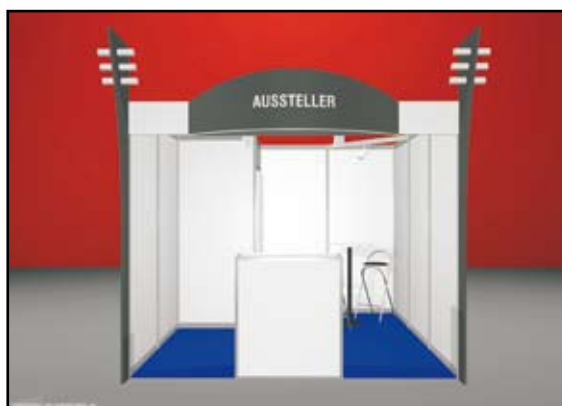
Pas d'ameublement CHF 7'000.--

Type 1B, 3x3m = 9m²

Une table éventaire
2 tabourets de bar
1 comptoir de bar CHF 7'400.--

Type 1C, 3x3m = 9m²

Ameublement comme 1B
Cabine CHF 7'700.--



Type 2A, 3x5m = 15m²

Pas d'ameublement CHF 9'000.--

Type 2B, 3x5m = 15m²

Une table éventaire
2 Tabourets de bar
1 Comptoir de bar CHF 9'400.--

Type 2C, 3x5m = 15m²

Ameublement comme 2B
Cabine CHF 9'700.--



Type 3A, 3x8m = 24m²

Pas d'ameublement CHF 12'000.--

Type 3B, 3x8m = 24m²

Une table éventaire
3 Tabourets de bar
1 Table ronde, 3 seiges
1 Comptoir de bar CHF 12'400.--

Type 3C, 3x8m = 24m²

Ameublement comme 3B
Cabine CHF 12'700.--



Le Salon TeleNetfair est une exposition pour les spécialistes dans les techniques de construction, les réseaux et la télématique. Fair2all GmbH est l'organisateur de l'exposition à Lucerne.

1. Date et lieu de l'exposition

Le Salon TeleNetfair aura lieu du 26 au 28 octobre 2010, dans l'espace du Centre d'exposition à Lucerne.

Les horaires d'ouverture sont :
Mercredi 9.00 - 17.00h
Jeudi 9.00 - 17.00h
Vendredi 9.00 - 17.00h

2. Inscription

2.1. Approbation de l'inscription et retrait de cette approbation

La direction de l'exposition décide de l'approbation des inscriptions. Une inscription peut être refusée sans explication et sans dommages et intérêts. Les exposants qui proposent des produits professionnels, ou des services et fournisseurs qui correspondent aux thèmes de la télématique, des réseaux, des techniques de construction, des techniques de mesure planifiées et des liaisons aux réseaux câblés, seront acceptés; si l'exposant n'a pas totalement informé l'organisateur, c'est au risque de l'exposant. La direction de l'exposition se réserve le droit d'annuler une inscription qui aurait été obtenue en fournissant de fausses informations.

2.2. Affectation de l'emplacement des stands

La direction fait tout son possible pour prendre en considération les aspirations des exposants concernant l'emplacement des stands, mais il n'y a aucune obligation de la part de la direction. La direction de l'exposition n'est pas responsable pour les conséquences qui résultent de l'emplacement du stand ou des changements dans les dimensions du stand. Les emplacements sont alloués sur la base de l'objet du thème enregistré pour le salon et la catégorisation des thèmes et par-dessus tout, l'arrivée sur l'exposition.

Si vous avez des objections concernant l'emplacement de votre stand dans le hall, vous devez les mettre par écrit et les envoyer par courrier aux organisateurs, dans les 8 jours après l'expédition du plan des placements dans le hall. Sinon nous supposons de votre accord tacite.

L'exposant est obligé de laisser les devantures qui ont été assignées comme ouvertes, sauf avec la permission écrite de la direction de l'exposition. En cas de demandes tardives de réduction, l'exposant sera cependant redevable pour la première place qui lui a été allouée. Application de la clause 3.2 de ce règlement.

3. Le contrat

3.1. Le contrat pour les exposants devient effectif

3.1.1. Le contrat devient effectif

Dès la confirmation par la direction de l'exposition de l'inscription de l'exposant, un contrat légalement effectif est établi entre eux.

3.1.2. Les prix et les conditions de paiement

Après l'inscription, la personne inscrite aura à payer 50% du montant du stand. Cette facture est payable dans les 30 jours. Les 50% restants doivent être payés 60 jours après l'ouverture de l'exposition.

Les exposants qui ne se conforment pas à ces conditions de paiement, se verront refuser l'entrée à leur stand, mais ce refus ne les dégage pas des obligations concernant le stand et les services supplémentaires. L'exposant ne peut commencer à équiper son stand qu'après le paiement des charges. Les 7,6% de VAT seront ajoutés sur toutes les factures.

3.1.3. Accomplissement personnel du contrat

Les droits de l'exposant émanant de ce contrat ne peuvent être transférés. Si une tierce personne prend la place de la partie dans le contrat, un nouveau contrat légalement valide doit être établi pour l'exposant. La direction de l'exposition a le droit de refuser un tel contrat.

3.2. Se retirer du contrat

Si un exposant renonce à sa participation, les compensations suivantes lui seront dues par l'organisateur :

Retrait dans la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008 : 50% du prix de la location
Retrait dans la période du 1^{er} juillet à l'ouverture de l'exposition : 100% du prix de la location.

Une fois que le créneau pour le stand a été alloué, la totalité du prix de location est due, même si ledit créneau peut être loué à un autre exposant.

3.3. Ne pas prendre le créneau alloué

Si le créneau alloué pour un stand n'est pas pris avant 15.00h le premier jour de l'exposition, les organisateurs ont le droit de l'utiliser selon leurs grés. L'exposant perd le droit de réclamer le remboursement de son stand. Cependant, l'exposant est redevable de la totalité du prix de la location du stand, et des frais supplémentaires ainsi que des possibles dommages subis par les organisateurs.

3.4. Annulation de l'évènement

Des changements économiques imprévisibles, un cas de force majeure ou des menaces de violence peuvent forcer les organisateurs à annuler l'évènement. Dans ce cas, les exposants ont le droit de réclamer des dommages et intérêts auprès des organisateurs. Les organisateurs sont obligés de rembourser les sommes que les exposants ont déjà payées, moins les charges.

3.5. Lieu d'accomplissement du contrat, tribunal compétent et loi en vigueur

Dans la relation contractuelle entre les organisateurs de l'exposition et l'exposant, Baar dans le canton de Zug sera le lieu d'accomplissement et le tribunal compétent. Seule la justice suisse est applicable.

4. Entreprises / co-exposants représentés par un agent

Les entreprises/co-exposants qui seront représentés par un agent doivent demander une inscription séparée. Les frais d'inscription par entreprise avec un agent sont précisés

dans la liste des tarifs. Les entreprises représentées par un agent peuvent s'inscrire jusqu'à 2 mois avant l'exposition.

Il est interdit de faire de la publicité pour un produit, une marque ou une entreprise qui n'ont pas été enregistrées par l'exposant. Pour les co-exposants non-inscrits, ils devront payer des frais de traitements spéciaux de 500CHF en plus des frais normaux d'inscription.

5. Assemblage, décoration, légendes

L'exposant peut louer un stand module déjà prêt conformément à la feuille séparée (il est recommandé d'utiliser des stands modules jusqu'à 24m2), ou l'exposant peut simplement louer l'emplacement sans les pièces d'assemblage, sans parquet. L'exposant peut demander à l'entreprise officielle de construction des stands Expoforce AG d'assembler le stand, ou utiliser un constructeur de son choix. Les stands assemblés doivent dans tous les cas être conformes aux conditions officielles du salon de Lucerne.

Les instructions selon la feuille horaires séparée doivent être suivies concernant les horaires d'assemblage et de démontage des stands.

Le stand ne peut être démonté qu'après la fermeture officielle de l'exposition. Il est interdit d'utiliser des perceuses dans les murs, le parquet, les poteaux et les plafonds. Il n'est possible d'attacher du matériel ou des choses exposées aux parties fixées du stand qu'avec la permission des organisateurs.

6. Nettoyage et élimination des déchets

La direction de l'exposition organisera le nettoyage des lieux communs comme les passages et les escaliers, et les stands d'exposition. Pour les stands modules, le nettoyage est compris dans le prix. Le prix de nettoyage des stands construits par vous-même sera de 7CHF par m2 pour la durée de l'exposition.

Les stands seront rendus propres par l'exposant. Le nettoyage quotidien comprend : nettoyer le sol, vider les cendriers et les corbeilles à papier, essuyer les espaces libres.

Remettre les meubles, laver les plats et les verres, faire la poussière sur le matériel exposé sont de la responsabilité de l'exposant, ou peuvent être faits sur demande expresse.

L'élimination des déchets sera facturée selon la surface en m2.

7. Sécurité

Pendant la durée de l'exposition, l'organisateur s'occupera de la fermeture des halls d'exposition et assurera une sécurité minimale mais suffisante.

8. Plaque d'identité pour les exposants

Les personnes qui ont des tâches à faire sur votre stand se verront remettre une plaque d'identité personnelle et qui ne peut être transférée. Le numéro de la plaque dépend de la localisation du stand.

9. Ventes en liquide et réservations de commande

Les ventes en liquide et la prise de commande sont permises par les organisateurs. La documentation légale et les permis sont de la responsabilité de l'exposant.

10. Distributions de prospectus et étiquettes

La distribution de prospectus n'est permise que sur votre stand. Tout autre arrangement doit recevoir l'accord écrit de l'organisateur.

11. Musique, Son, Bruit

La musique, les spectacles, les informations diffusées par haut-parleurs ou les émissions sonores doivent faire l'objet à l'avance d'un accord avec les organisateurs. Il est important de prendre en considération les intérêts des autres exposants. Les spectacles musicaux (y compris des vidéos) doivent être enregistrés auprès du SUISA avant le commencement de l'exposition. L'organisateur décline toute responsabilité.

12. Règlement intérieur

Pendant la durée de l'exposition, toutes les instructions venant d'organisme comme la sécurité, le chef du hall etc. doivent être suivies à la lettre. Dans tous les bâtiments de l'exposition et à l'extérieur dans l'espace expo, le règlement intérieur du salon de Lucerne s'applique. La désobéissance à ce règlement peut entraîner l'exclusion. Les personnes exclues n'ont pas le droit de réclamer le remboursement des frais, de la location et de réclamer des dommages et intérêts.

13. Prévention des accidents et mesures de sécurité contre les incendies

Il est de la responsabilité de l'exposant de se plier aux règlements pour la prévention des accidents. Si un stand érigé, ou une partie de celui-ci, ou le matériel en exposition à l'intérieur n'obtiennent pas l'agrément du chef des pompiers de Lucerne, les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables. L'exposant doit s'arranger pour trouver un arrangement avec le chef des pompiers.

14. Exceptions

Les conditions générales listées ici sont dans l'intérêt de l'exposant, pour assurer une exposition sans problème. Les exceptions sont possibles mais la demande doit être faite par écrit à l'organisateur. Tous les accords ou les permissions ou les arrangements spéciaux passés par oral doivent être confirmés par écrit, sinon ils sont considérés comme non valables.

15. Exclusion de responsabilité

Fair2all GmbH n'est pas responsable de l'attention et de la sécurité du matériel exposé et des meubles des stands, et décline toute responsabilité pour les dommages ou les vols selon l'article 100, paragraphe 1 du Code d'engagement suisse.

16. Assurance

Une assurance (particulièrement contre les incendies, les vols, les dégâts des eaux et les dommages survenus lors du transport) est obligatoire et les primes respectives doivent être payées par l'exposant. Les exposants qui sont déjà assurés devront produire une copie de leur police d'assurance comme preuve.

Les exposants qui n'ont pas encore d'assurance appropriée peuvent obtenir un formulaire de demande d'assurance auprès des organisateurs.

Commander du matériel publicitaire gratuit

Le Salon TeleNetfair met à votre disposition un certain nombre d'objets publicitaires, en vue d'attirer autant de professionnels du commerce que possible à venir visiter l'exposition. Vous, en tant qu'exposant, pouvez aussi aider à supporter notre effort, en distribuant le matériel publicitaire approprié à vos clients. Ci-dessous vous trouverez une liste d'objets publicitaires que nous mettons à votre disposition gratuitement. Nous pouvons vous fournir ce matériel dès la réception de votre commande, mais le catalogue de l'exposition ne sera disponible qu'aux alentours du début du mois d'août 2010.

Nom de l'entreprise: _____ Personne responsable: _____

Téléphone: _____ e-mail: _____

Petit poster A3 (29.7 x 42 cm)

Pour la devanture de votre magasin, pour mettre sur les murs de votre salle de vente, etc.

Nombre: _____

Etiquettes

Pour coller sur votre courrier, vos enveloppes etc.

Prospectus de l'exposition (10.5 x 21 cm)

Qui peuvent être inclus ou attachés à votre courrier

Catalogue de l'exposition = Magazine NetCom A4 (disponible début août en allemand)

Pour distribuer ou pour envoyer à vos clients les plus importants, jusqu'à 200 copies gratuites. Plus sur demande. Ou vous pouvez nous donner une liste de vos contacts les plus importants, et nous pourrions les inclure dans notre magazine de distribution NetCom. Ne vous gênez pas pour nous appeler.

Dossiers de presse, les banderoles, les photos et les logos du TeleNetfair

Pour utiliser dans votre propre brochure clientèle, vous pouvez les télécharger depuis notre page d'accueil à: Appuyez

Veuillez nous envoyer le logo du TeleNetfair en format JPEG Tiff

A l'adresse électronique suivante: _____

Commander les plaques d'identité pour les exposants et les autorisations de parking

Tickets pour les clients (gratuits)

Pour chaque coupon client utilisé, l'exposant respectif sera crédité de 2 CHF (notre contribution à vos frais d'expédition)

Plaques d'identité (gratuites), pour les employés de votre entreprise

Autorisations de parking, pour vos employés au prix de 45 CHF pour les 3 jours

Pack VIP, pour vos clients VIP au prix de 45 CHF pour un jour

Date: _____ Signature: _____

Entrez dans le catalogue



Entrez dans le catalogue

Registre des entreprises:

Entrée avec logo?

Brève description de votre entreprise

Registre des thèmes:

Veillez noter au dos le numéro de la section du registre des thèmes.

6 entrées sont comprises, chaque entrée supplémentaire vous coûtera 50 CHF.

Aucun LOGO ne peut être placé au registre des thèmes, cependant une bande en bas de page, 1/8 de page vous coûtera 800 CHF – en fonction de la disponibilité.

Date de parution:

1. octobre 2010

Fermeture de la rédaction:

1. septembre 2010

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

NP, Lieu: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-Mail: _____

Internet: _____

Stand No: _____

Entrée avec logo CHF 150.--

Veillez nous envoyer le logo avec une bonne qualité d'impression, par courrier électronique à: redaktion@eis.ch

Brève description de votre entreprise, PAS plus de 160 caractères!

Veillez nous enregistrer dans les numéros de les sections suivantes:

gratuit _____

gratuit _____

gratuit _____

gratuit _____

gratuit _____

gratuit _____

CHF 50.-- _____

CHF 50.-- _____

CHF 50.-- _____

Publicité 1/8 de page dans le registre des thèmes CHF 800.--

Publicité 1/8 de page dans la liste des entreprises CHF 800.--

Date: _____

Signature: _____

NetCom

Magazin

Magazine commercial sur
le réseaux et le commerce télématique
e catalogue TeleNetfair 2010

Tirage octobre 2010: 30'000

En plus de notre entrée dans le catalogue,
nous commandons la publicité / note de
presse suivante

En tant qu'exposant, nous bénéficions
des 20% de réduction spéciale pour
les exposants

Vente d'espace publicitaire:

Peter Fischer
Partner Publication GmbH
Via del Tiglio 24 B, 6605 Locarno
Téléphon 091 760 08 88
Téléfax 091 760 08 89
redaktion@eis.ch
www.netcom-magazin.ch

Editeur:

Partner Publication GmbH
Via del Tiglio 24 B, 6605 Locarno
Téléphon 091 760 08 88
Téléfax 091 760 08 89
redaktion@eis.ch
www.netcom-magazin.ch

Commande pour une publicité dans le catalogue TeleNetfair 2010

Date de parution: 1. octobre 2010
Fermeture de la rédaction: 1. septembre 2010

Nom de l'entreprise: _____
Adresse de la facturation: _____

Personne responsable: _____
Téléphone: _____
Fax: _____
E-Mail: _____

Prix de la publicité excluant la taxe VAT de 7,6% :

		Veillez marquer la somme
1/1 page, en noir et blanc	CHF 5'750.--	_____
1/1 page, en 4 couleurs	CHF 6'620.--	_____
1/2 page, en noir et blanc	CHF 2'800.--	_____
1/2 page, en 4 couleurs	CHF 3'670.--	_____
1/4 page, en noir et blanc,	CHF 1'450.--	_____
1/4 page, en 4 couleurs	CHF 1'700.--	_____
1/8 page dans la liste des entreprises	CHF 900.--	_____

Prix du rapport PR:

1/1 page, en 4 couleurs	CHF 2'800.--	_____
1/2 page, en 4 couleurs	CHF 1'800.--	_____

Spécial:

Suppléments jusq'à 50gram, l'unité CHF - .45 _____
Sur la couverture CHF 7'620.-- _____

Moins 20% de réduction spéciale pour les exposants

Total en CHF: _____

La conception et l'avant-projet d'impression ne sont pas compris dans ces tarifs.

Date: _____ Signature: _____